



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 18792

Texte de la question

M. René Dosière attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion sur la décision prise par le Gouvernement de geler le budget du FASILD. Cette décision va mettre en péril la politique d'intégration économique et sociale mise en place depuis plusieurs années. Les conséquences qui vont découler de ce gel sont d'autant plus graves que le recul de la délinquance, notamment dans les quartiers défavorisés, passe par le maintien de la cohésion sociale. Enfin, les responsables associatifs qui oeuvrent pour le développement des liens sociaux et la lutte contre les discriminations seront mis dans l'incapacité de poursuivre leur travail d'accompagnement. Il lui demande donc de préciser dans quelle mesure la lutte contre les discriminations restera une action prioritaire du Gouvernement.

Texte de la réponse

Le budget primitif du FASILD pour l'année 2003 a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 18 décembre 2002 à hauteur de 185 millions d'euros. Ce budget est alimenté par une subvention de l'Etat inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, qui couvrent la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Ont par ailleurs été ordonnancés les crédits correspondants aux premier et deuxième trimestres de l'année (soit plus de 85 millions d'euros), le versement du troisième trimestre devant intervenir au 14 août prochain. Les sommes ainsi disponibles permettent notamment d'assurer le financement des priorités définies par le Gouvernement (actions de positionnement linguistique, de bilan et d'interprétariat, formations linguistiques, actions de parrainage, actions en faveur des femmes issues de l'immigration, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration...) et de poursuivre le déroulement normal de la campagne de subventions pour 2003. Cette décision a été notifiée au directeur général du FASILD, pour être portée sans délai à la connaissance de l'ensemble de son réseau. Les préfets et les services déconcentrés de l'Etat en sont également informés. La continuité des financements aux actions menées par les associations soutenues par le FASILD sera donc bien assurée. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18792

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : précarité et exclusion

Ministère attributaire : précarité et exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4037

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5702